TAXE d'apprentissage

EN 2026

DEVENEZ LE PARTENAIRE DE SON AVENIR

Santélys

ISEFORM SANTÉ

600
étudiants et élèves

L'ISEFORM Santé Santélys, assure depuis plus de 100 ans la formation des professionnels de santé.

Chaque année, plus de 600 étudiants nous choisissent pour se former aux métiers de la santé, notamment au travers de :

- **l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)**
- **l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS)**

L'ISEFORM Santé Santélys c'est aussi :

- de l'**innovation pédagogique** (simulation de soins, digital learning, individualisation des parcours de formation ...)
- une **offre de formation continue** tout au long de la vie des professionnels.

SOUTENEZ LES ACTIONS DE SANTÉLYS EN FAVEUR DE LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Merci pour votre soutien !

Vos attributions contribuent à la création de ressources aujourd'hui utilisées par les étudiants et élèves de l'ISEFORM Santé :

- **Acquisition d'outils pédagogiques innovants spécifiques aux techniques et soins du domicile**
- **Acquisition de matériel pour les projets e-santé**
- **Déploiement de la plateforme pédagogique et digitalisation de la formation.**

Votre soutien est essentiel !

Attribuer votre taxe d'apprentissage à l'ISEFORM Santé Santélys, c'est contribuer à la formation des professionnels de santé de demain.

Quand et comment attribuer votre solde de la taxe d'apprentissage ?

Étape 1 - Déclarer à l'URSSAF le solde de la taxe d'apprentissage via la DSN du mois d'avril 2026 exigible le 5 ou le 15 mai 2026

Étape 2 - Se rendre sur la plateforme SOLTéA :
https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/connexion-lespace-prive

- Se connecter à l'espace « Employeur » à l'aide de vos identifiants Net-entreprises (votre numéro SIRET et votre mot de passe)
- Rechercher notre école via le moteur de recherche par le **code UAI de l'ISEFORM Santé Santélys : 0594895A**
- Flécher votre taxe d'apprentissage à l'ISEFORM Santé Santélys

Ouverture de la plateforme SOLTéA : 26 mai 2026

1re période de répartition : du 26 mai au 21 août 2026
2e période de répartition : du 3 septembre au 21 octobre 2026

Votre contact pour tout renseignement ou toute question :
Stéphanie WAVELET, Responsable Taxe d'Apprentissage
Tél. 03 62 28 8000 - taxe.apprentissage@santelys.fr
SANTÉLYS - 351 rue Ambroise Paré - 59120 LOOS

Santélys

REJOIGNEZ
LE CLUB PARTENAIRES
DE SANTÉLYS

Pour tout versement supérieur à 1 500 €, vous rejoignez directement le Club Partenaires de Santélys !

Pourquoi rejoindre le Club Partenaires ?

Le Club Partenaires de Santélys permet à ses membres :

- De s'impliquer dans des projets innovants relatifs à la formation, à la santé à domicile, à la recherche, aux actions humanitaires de Santélys...
- De témoigner de leur volonté d'adhérer à un objectif commun à Santélys : « Améliorer la prise en charge globale du patient à domicile et adapter la formation des professionnels de santé de demain ».

Quels avantages concrets ?

- Échanges privilégiés entre professionnels et les principaux acteurs de Santélys au cours des Tables Rondes du Club Partenaires.
- Exposition privilégiée de votre structure sur le site Internet du Club Partenaires et lors des manifestations organisées par Santélys.

Tarifs préférentiels pour :

- La location d'un stand lors des évènements organisés par Santélys
- La location de salle pour vos manifestations
- L'inscription aux formations de Santélys ou aux prestations de Stratélys.

www.partenaires-santelys.com

Santélys

Votre contact pour tout renseignement ou toute question :
Stéphanie WAVELET, Responsable du Club Partenaires
Tél. 03 62 28 8000 - taxe.apprentissage@santelys.fr
SANTÉLYS - 351 rue Ambroise Paré - 59120 LOOS

ClubPARTENAIRES
Santélys